



**Direction générale de la mobilité et des routes**  
**Division management des transports**

Av. de l'Université 5  
1014 Lausanne

141101 Consultation d'horaire 2014 - Réponses aux interventions\_V1.5  
DIRH – DGMR – MT / JN

**Lausanne, le 5 novembre 2014**

**Projet d'horaire 2015 : Consultation d'horaire  
Réponses aux interventions (version 1.5)**

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Transports ferroviaires</b> .....	<b>4</b>
CFF – Chemins de fer fédéraux .....	4
100 Lausanne – Sion – Brig .....	4
111 Vevey – Puidoux-Chexbres (Train des Vignes) .....	5
150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne .....	5
150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass) .....	6
200 Vallorbe – Lausanne .....	6
250 Lausanne – Fribourg .....	7
251 Lausanne – Palézieux – Payerne .....	7
252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg .....	8
305 Payerne – Morat – Kerzers – Bern (S5) et Payerne – Morat (REG) .....	8
Autres entreprises concessionnaires (ETC) .....	9
101 Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) .....	9
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass) .....	9
126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC) .....	9
127 Bex – Villars (BVB) .....	10
155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM) .....	10
156 Bière – Apples – Morges (BAM) .....	10
212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys) .....	11
<b>Transports routiers</b> .....	<b>12</b>
AVJ - Société Anonyme des auto-transports de la Vallée de Joux .....	12
690 Le Pont – Les Bioux – Le Sentier – Le Brassus (cadre 10.690) .....	12
CarPostal - Région Ouest .....	12
420 Echallens – Chavornay (cadre 10.420) .....	12
440 Echallens – Moudon (cadre 10.440) .....	12
445 Moudon – Lucens (cadre 10.445) .....	12
538 Avenches – Salavaux – Mur (cadre 20.538) .....	13
560 Payerne – Grandcour – Chevroux (cadre 20.560) .....	13
562 Payerne – Combremont-le-Petit - Thierrens (cadre 20.562) .....	13
565 Granges-près-Marnand – Cheiry (cadre 20.565) .....	14
660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660) .....	14
720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720) .....	14
722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722) .....	14
820 Nyon – Begnins – St-George (cadre 10.820) .....	15
825 RailBus Bassins (cadre 10.825) .....	15
840 Rolle – Gimel (cadre 10.840) .....	15
846 Allaman – Perroy – Rolle (cadre 10.846) .....	15
MBC : Transports de la ligne Morges-Bière-Cossonay .....	16
726 Morges – Lavigny (cadre 10.726) .....	16
730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730) .....	16
760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760) .....	16
12.151 Bex - Monthey (cadre 12.151) .....	16
TPF : Transports publics fribourgeois .....	17
475 Romont FR – Moudon (cadre 20.475) .....	17
481 Palézieux – Attalens (cadre 20.481) .....	17
555 Estavayer-le-Lac – Murist – Vuissens (cadre 20.555) .....	18
556 Domdidier – Missy – Grandcour (cadre 20.556) .....	18
tl : Transports publics de la région lausannoise .....	18
36 Renens, gare – Crissier, Cloalet .....	18
60 Lausanne – Cugy VD – Bottens – Froideville (cadre 10.060) .....	18
62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062) .....	19

TPN : Transports publics nyonnais.....	19
801 Nyon-gare – Terre-Bonne (cadre 10.801) .....	19
810 Nyon – Crassier – La Rippe (cadre 10.810).....	19
Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix .....	20
611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611).....	20
VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve. ....	20
211 Vevey – Corsier-sur-Vevey – Corseaux (cadre 10.211) .....	20
<b>Transports lacustres .....</b>	<b>20</b>
CGN – Compagnie générale de navigation sur le Léman .....	20
Genève – Lausanne – Ouchy – St-Gingolph (cadre 3150) .....	20

## Préambule

La Division management des transports de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR-MT) a l'avantage de porter à votre connaissance les réponses aux interventions formulées entre le 26 mai et le 15 juin 2014 sur le projet d'horaire 2015 (horaires valables du 14 décembre 2014 au 12 décembre 2015).

→ 127 interventions concernant les lignes parcourant le territoire vaudois ont été enregistrées.

Vous trouverez tous les horaires 2015 sur Internet avec les liens suivants :

- L'horaire en ligne des CFF : [www.cff.ch](http://www.cff.ch)
- L'ensemble des horaires de l'indicateur officiel : [www.tableaux-horaires.ch](http://www.tableaux-horaires.ch) (dès le 10.11.14)

L'indicateur officiel papier sera mis en vente le samedi 22 novembre 2014.

## Transports ferroviaires

### CFF – Chemins de fer fédéraux

*Les interventions sur fond gris ont été transmises à CFF Grandes Lignes comme objet de leur compétence. Leurs réponses sont communiquées ci-dessous.*

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Raison de l'augmentation du temps de parcours Lausanne – Milan</b> <b>Manque un train au départ de Lausanne entre 8.18 et 14.18</b>	Le trajet est plus long de 2' à 3' à cause des travaux autour de Genève et en Valais. La planification des horaires se fait d'entente avec Trenitalia, entre 9h18 et 14h18 il y aussi un départ possible à 12.45 avec l'InterRegio pour Brig et avec changement à Brig.
<b>Fermeture de la gare de Bex</b>	La suppression de l'arrêt Bex n'est pas planifiée par les CFF. Dès qu'il sera possible de prolonger le RE Genève - Vevey (rames à deux étages) jusqu'à St-Maurice, l'arrêt Bex sera repris sur cette desserte. Le prolongement dépend de la mise au gabarit de la ligne pour la circulation des trains à deux étages.
<b>Demande d'arrêt en semaine à Bex des trains quittant Lausanne à 17.21 (IR1729) et 18.21 (IR1733)</b>	Selon la concession fédérale, Bex est desservie une fois par heure par les trains CFF Grandes Lignes. Pour des raisons d'horaire et de cadence, il n'est pas possible d'arrêter ces trains. En semaine, le soir depuis Lausanne il y a des départs pour Bex à 16.46/16.51/17.30/17.46/17.51/18.46/18.51. La DGMR-MT analysera avec les CFF un meilleur positionnement des trains en 2016.
<b>Demande d'arrêt à Ville-neuve du train quittant Lausanne à 17.50 (IR1829), comme le train quittant Lausanne à 18.50 (RE3579)</b>	Pas possible d'arrêter ce train en 2015. Cette demande est légitime et les CFF vont étudier sa faisabilité dès 2016.
<b>Demande d'arrêt des trains du RER3 à Saint-Saphorin, Rivaz, Eppesses et Vilette, au minimum aux heures de pointe</b>	Demande récurrente, la situation ne peut toujours pas être améliorée. Les conditions-cadres et donc les contraintes de capacité sur la ligne restent les mêmes depuis 2005. L'introduction d'un arrêt supplémentaire nécessiterait la suppression d'un autre. La DGMR-MT ne souhaite donc, dans ce cas, toujours pas modifier la politique d'arrêt des trains 123XX (RER3).
<b>Manque de place dans le train au départ de Ville-neuve à 7.32 vers Lausanne</b>	Pas d'augmentation de capacité planifiée pour le moment. La DGMR-MT et les CFF vont suivre attentivement la fréquentation de ce train.
<b>Renommer les trains R6054 et R6069 en S ou RE</b>	Requête accordée pour éviter la confusion avec les trains régionaux (R) s'arrêtant partout.

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Maintenir définitivement le départ du dernier train régional de Lausanne à 00:27 comme pendant les travaux de juin 2014, permettant de relever les arrivées des trains GL vers 00:15 à Lausanne</b>	Le dernier train en direction du Valais est le 12195, ce train est en cadence et il est impossible de partir plus tard d'Yverdon-les-Bains. Les CFF ne sont pas favorables à stationner ce train 30 minutes à Lausanne pour un départ retardé. Cette requête est intégrée aux planifications en cours pour l'horaire 2016 coïncidant avec la mise en œuvre de l'horaire Travaux Léman 2030.
<b>111 Vevey – Puidoux-Chexbres (Train des Vignes)</b>	
<b>Demande de prolonger vers Palézieux le train des vignes (S31) afin de créer des relations directes RE Vevey - Berne</b>	Le prolongement du RE Berne - Palézieux en direction de Vevey a été étudié dans le cadre d'un groupe de travail regroupant les CFF et les cantons de Vaud et de Fribourg. Ce prolongement nécessite des investissements financiers importants, notamment en gare de Puidoux. D'autre part, cela nécessite la suppression des arrêts de Corseaux-Cornalles et Vevey-Funi ; il faudrait donc maintenir une relation régionale pour assurer la desserte de ces haltes. Le financement d'une liaison RE et d'une liaison RER chaque heure ne peut pas être assuré par les budgets actuels de la Confédération et du canton de Vaud. Finalement, la pérennité de cette desserte n'est pas garantie à l'horizon 2018-2020.
<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Desservir la gare de Rolle toutes les 30 minutes des premiers aux derniers trains</b>	Requête consistant à arrêter les trains suivants en gare de Rolle : Sens Genève-Lausanne : IR 1803 à 05.19 - IR 1843 à 23.19 - IR 1845 à 00.22. Sens Lausanne-Genève : IR 2536 à 22.42 - IR 1844 à 23.42 - IR 1846 à 00.44  Rolle est desservie par les RE en cadence 30' de 5.46 à 22.46 dans le sens Genève-Lausanne et de 4.13 à 22.13 dans le sens Lausanne-Genève. Cette desserte va bien au-delà des exigences de la concession fédérale. L'introduction d'un arrêt supplémentaire sur les IR à Rolle n'est pas envisagée.
<b>Rétablissement du premier train quittant Lausanne à 3.51 pour Genève (RE 3200)</b>	Le train n'est pas supprimé. Son absence dans le projet d'horaire est due à un problème technique.
<b>Demande d'amélioration de la propreté et de la disponibilité des toilettes dans les trains à deux étages (RE Genève - Vevey/Romont)</b>	Les CFF prennent cette demande très au sérieux, car il est évident que les compositions Duplex Regio doivent proposer un haut taux de disponibilité des WC dans des conditions de propreté impeccables. Récemment des mesures ont été prises pour que la fréquence des nettoyages soit augmentée sur ces trains. Les CFF espèrent ainsi obtenir très rapidement une amélioration visible pour notre clientèle.

<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Les communes de Saint-Prex et Etoy demandent de faire circuler les trains du RER4 tous les jours</b>	La demande est connue de la DGMR-MT mais n'est pas possible en 2015 pour des questions budgétaires. Cette requête est intégrée aux planifications en cours pour l'horaire 2016 coïncidant avec la mise en œuvre de l'horaire Travaux Léman 2030.
<b>Assurer les correspondances à Genève entre les IR Valais (arrivée xx.28) et les RER vers Lancy-Pont-Rouge (départ xx.29)</b>	La configuration à l'ouest de Genève est extrêmement contraignante et il n'existe pas de possibilité de déplacer le sillon régional sans mettre en péril le trafic fret entre La Praille et Lausanne. Il faudrait disposer d'au moins 4 minutes pour assurer les correspondances à Genève ce qui rend aujourd'hui cette correspondance non officielle, donc pas garantie, mais parfois pratiquée dans les faits.
<b>Assurer les correspondances entre les trains Allaman - Lausanne et ceux qui continuent au-delà de Lausanne</b>	Les trains du RER Vaud sont prolongés chaque heure en alternance de/vers Villeneuve (RER3) et Palézieux (RER4) afin d'assurer une relation traversante chaque heure vers Palézieux et vers Villeneuve. La capacité de la gare de Lausanne et la capacité de la ligne entre Allaman et Lausanne ne permettent pas d'assurer chaque demi-heure des correspondances vers Villeneuve et Palézieux.

<b>150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass)</b>	
<b>Demande d'arrêt systématique à Morges et Nyon des ICN Genève – Yverdon-Bains – Neuchâtel – Bienne</b>	<p>Les conditions qui ont régi la planification de l'horaire 2013 demeurent inchangées. Donc pour 2015, les CFF ne peuvent toujours pas accéder aux demandes de réintroduction des arrêts ICN à Morges et Nyon, pour les mêmes raisons que celles évoquées en 2013 et 2014. Cependant les exceptions avec arrêts à Nyon et Morges sur les trains du matin et du soir sont reconduites en 2015.</p> <p>Des exceptions (arrêts à Morges et Nyon) sont effectivement techniquement possibles sur les premières circulations le matin (par anticipation du départ de Bienne) et les dernières le soir (moins de circulations entre Lausanne et Genève). Ce qui n'est plus le cas le reste la journée en raison de la densité de trafic (voyageurs, fret) entre Lausanne et Genève, de la disponibilité des voies ainsi que du matériel roulant. Les CFF ne peuvent donc pas accéder à cette demande.</p>

<b>200 Vallorbe – Lausanne</b>	
<b>Assurer les correspondances à Lausanne entre le premier train accéléré de Vallorbe (12015) et l'IC pour Fribourg</b>	Un départ avancé de Vallorbe n'est pas possible en raison d'un conflit de distancement des trains entre Renens et Lausanne. En supprimant des arrêts sur ce train, il serait possible d'atteindre Lausanne à 06h45. Toutefois, la correspondance ne serait pas réalisable avec l'IR pour Fribourg et Berne qui quitte Lausanne au 45 (arrêts à Palézieux et Romont). La requête n'est pas retenue.

<b>250 Lausanne – Fribourg</b>	
<b>Demande de réintroduction de l'arrêt des IR à Palézieux, avec des trains plus confortables (type grandes lignes)</b>	Les CFF ne prévoient pas de changement de fond à moyen terme de cette offre mise en place en 2013.
<b>Demande de décaler de 30' le train RE Romont - Genève pour obtenir une cadence 30' Palézieux - Berne</b>	Des études ont déjà été conduites sur ce sujet. Notamment à cause de la capacité d'acceptation de la gare de Lausanne, il n'est pas possible d'inverser les dessertes RE vers Vevey et Romont (les décaler les deux de 30').
<b>A Lausanne assurer une correspondance entre le RE Romont-Genève (arr Ls xx.18) et l'IR sur le Valais (dép. Ls xx.20) et inversement</b>	Ce n'est malheureusement pas possible à moyen terme. Dès 2016, l'IR du Valais partira encore plus tôt (xx.17) en raison de la mise en œuvre de l'horaire Travaux Léman 2030. Un départ anticipé de Romont du RE devant l'IR25xx n'est pas possible, car il n'y a pas de voies à Lausanne pour dépasser le RE par l'IR et encore moins de possibilités durant la phase travaux en gare de Lausanne.
<b>Réduire l'arrêt à Romont des RE Palézieux-Berne pour assurer les correspondances avec les trains du RER Vaud vers/de Lausanne</b>	Cette demande est reprise dans l'étude de l'horaire 2016 visant la réintroduction des correspondances entre le RER Vaud et le RE à Palézieux. En 2015 il n'est pas prévu de modifier la marche du RE entre Palézieux et Romont.
<b>Assurer la correspondance à Palézieux entre les trains du RER Vaud (ligne RER2) et les RE vers Berne</b>	Une correspondance serait possible actuellement moyennant une suppression de deux points d'arrêt entre Lausanne et Palézieux. Cette suppression n'est pas acceptable pour le canton de Vaud. Cette requête est intégrée aux planifications en cours pour l'horaire 2016 coïncidant avec la mise en œuvre de l'horaire Travaux Léman 2030.

<b>251 Lausanne – Palézieux – Payerne</b>	
<b>Ajout d'un train au départ de Lausanne pour Payerne à 22.24</b>	Les CFF nous ont informé que dans l'état actuel, le sillon de ce train rentrerait en conflit avec 3 trains entre Palézieux et Payerne (2 trains de service et 1 fret), donc pas réalisable en l'état. Cette requête est donc intégrée dans les planifications de l'horaire 2016.

<b>252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg</b>	
<i>Les cantons de Vaud (DGMR-MT) et de Fribourg (SMO) mettent en service, à titre d'essai, une liaison les nuits de vendredi à samedi entre Yverdon-les-Bains (2.06) et Payerne (2.33) qui relève le train Lausanne (1.25) – Yverdon-les-Bains (2.02)</i>	
<b>La commune d'Yvonand regrette que la cadence semi-horaire débute seulement à partir de 7h du matin</b>	Les cantons de Vaud (DGMR-MT) et Fribourg (SMO) ont commandé un train supplémentaire Fribourg 05.35 - Payerne 06.02 - Yvonand 06.20 - Yverdon-les-Bains 06.27 circulant du lundi au vendredi et donnant correspondance à Yverdon-les-Bains sur le RER11 Yverdon-les-Bains 06.34 - Lausanne 07.05.
<b>Ajouter un train à 15.34 en semaine au départ d'Yverdon pour Fribourg</b>	L'horaire voyageurs 2015 a été construit en tenant compte des besoins des opérateurs fret desservant la ligne. L'après-midi, un sillon système Yverdon-les-Bains - Payerne - Fribourg a été attribué au trafic marchandises.
<b>Pourquoi la desserte de la halte de Champ-Pittet demeure à l'heure et la correspondance à Yverdon-les-Bains de/pour Lausanne reste mauvaise pour les trains desservant la halte de Champ-Pittet</b>	Avec l'horaire 2016 (décembre 2015), les horaires de la ligne du Pied-du-Jura seront fondamentalement modifiés. Les cantons de Vaud et Fribourg ont demandé aux CFF qu'au moins une correspondance par heure soit assurée entre les trains régionaux circulant de Payerne à Yverdon-les-Bains et les trains du RER Grandson-Lausanne. Cette correspondance est possible seulement en supprimant l'arrêt à Champ-Pittet (contrainte de croisement des trains à Cheyres et Payerne). Avec l'horaire 2015 (décembre 2014), dans une perspective de compatibilité ascendante, il a été décidé par les commanditaires que Champ-Pittet ne soit desservi qu'une seule fois par heure.
<b>Correspondance avec les ICN à Yverdon-les-Bains</b>	Demande récurrente de la COREB qui n'est pas réalisable avant l'introduction de la cadence à 15' du RER Fribourg Freiburg entre Fribourg et Givisiez. A l'horizon 2025, les horaires de la ligne de la Broye transversale (Fribourg – Payerne – Yverdon-les-Bains) pourraient être décalés de 15 minutes (nœuds 15/45 à Fribourg, Payerne et Yverdon). Il s'agit donc d'une possibilité envisageable seulement à long terme.

<b>305 Payerne – Morat – Kerzers – Bern (S5) et Payerne – Morat (REG)</b>	
<b>Faire transiter les trains du RER 21 Lausanne - Payerne vers les Régios Payerne - Morat pour éviter le transbordement aux voyageurs (aussi peu pratique pour les vélos)</b>	Pour rappel, la stratégie de développement du RER Vaud recherche à pouvoir offrir des liaisons internes à la Broye, c'est-à-dire en transit court à Payerne et sans changement. Toutefois, l'état actuel des infrastructures de la ligne de la Broye (Palézieux-Payerne-Morat) impliquerait un transit en 15 à 17 minutes en gare de Payerne pour réaliser ces liaisons traversantes, ce qui est rédhibitoire. De plus, la distinction de la production des lignes RER21 Lausanne - Payerne avec des rames plus longues (Domino 4) et REG Payerne - Morat avec des rames plus courtes (Domino 3), nous permet de réduire les coûts de production sur la ligne REG Morat - Payerne. Ceci pour atteindre un taux de couverture des charges par les recettes suffisant pour ne pas mettre en péril la part de financement fédéral.



<b>305 Payerne – Morat – Kerzers – Bern (S5) et Payerne – Morat (REG)</b>	
<b>Liaisons de Faoug vers Berne avec trop longue correspondance à Morat</b>	Une amélioration substantielle des liaisons Faoug – Berne n'est pas possible sans une modification complète de la structure des horaires. Un sillon Avenches - Faoug - Morat - Chiètres avec une bonne correspondance vers Berne est recherché par les cantons.

#### Autres entreprises concessionnaires (ETC)

<b>101 Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)</b>	
<b>Assurer une cadence à 15' pour toutes les haltes de la commune de Prilly</b>	La marche du train 11010 sera modifiée au prochain changement d'horaire. Ce train s'insérera alors dans la cadence à 15' au départ de Cheseaux (07.25), ce qui permettra d'offrir une cadence au quart d'heure pour les haltes de Prilly dès 07.20

<b>112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)</b>	
<b>Avancer d'une minute la marche du train Blonay xx.05 – Vevey xx.19 pour assurer la correspondance vers Villeneuve</b>	<p>Pour assurer une correspondance à Vevey (minimum 3') avec les trains du RER1, il faut arriver à Vevey à xx.19 pour un départ vers Villeneuve (xx.22) et donc avancer de 2 minutes la marche des trains Blonay xx.04 – Vevey xx.19</p> <p>Afin d'assurer le croisement des trains à St-Légier-Gare, la marche des trains montants doit aussi être avancée de 2', donc un départ de Vevey à xx.02 (au lieu de xx.04). Ce qui est possible car les trains IR arrivent de Lausanne ou Brigue à la minute 58.</p> <p>Sur demande de la DGMR-MT, les marches seront modifiées comme suit :</p> <p>Blonay xx.04 – Vevey xx.19 → RER1 vers Villeneuve à xx.22 et RE vers Lausanne à xx.25</p> <p>Arrivée IR Brigue et IR Lausanne à xx.58 → Vevey xx.02 – Blonay xx.16</p>
<b>Réduire le long temps de correspondance à Blonay lors des transits Vevey ↔ Les Pléiades</b>	<p>La rotation du matériel roulant à crémaillère est la suivante : Blonay xx.05 – Les Pléiades xx.22/xx.31 – Blonay xx.55</p> <p>Pour respecter les contraintes dues au transport des écoliers, il est impossible de quitter Blonay avant xx.05, donc les correspondances en 2015 ne peuvent pas être réduites davantage.</p>

<b>126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC)</b>	
<b>Avancer le train 105 d'environ 20' pour donner correspondance avec le train IR1704 (dp d'Aigle à 05.01)</b>	Il y a quelques années en arrière, les TPC avaient fait un sondage afin de savoir si ce train devrait être avancé. La plupart des voyageurs avait indiqué que cet horaire était satisfaisant (arrivée à Lausanne à 6h02). Dès lors les TPC refusent la requête.

<b>126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC)</b>	
<b>Ajouter une course vers Aigle entre 12.45 et 13.45</b>	Une paire de courses supplémentaires pourrait être mise en circulation entre Monthey et Aigle. Toutefois cela péjorerait les correspondances à Aigle du train 46 (de 7 à 10 minutes) et du train 41 (de 5 à 15 minutes) ceci afin de fixer les points de croisement. Cette prestation serait faite par le matériel du train 144 avec 2 minutes pour un changement de cabine, ce qui est le strict minimum. A relever que le train 41 est retardé au départ de Champéry pour les écoles de la vallée. Les TPC renoncent, pour l'horaire 2015, à l'introduction de cette paire de courses.
<b>127 Bex – Villars (BVB)</b>	
<b>Avancer le train n°3 Villars 5.39 - Bex 6.25 de quelques minutes pour correspondance vers Brigue</b>	Les TPC favorisent la correspondance de la nombreuse clientèle se rendant en direction de Lausanne. Les TPC ne souhaitent donc pas avancer cette course au détriment des pendulaires à destination de Lausanne.
<b>Avancer le train n°5 Villars 6.44 - Bex 7.30 de quelques minutes pour correspondance vers Brigue</b>	Les écoliers se rendront aux écoles de Bex, utiliseront ce train dès la nouvelle année scolaire (août 2015). Les TPC ne souhaitent donc pas avancer cette course au détriment de ces élèves.
<b>Avancer le train n°95 Villars 20.46 - Bex 21.31 de quelques minutes pour correspondance vers Brigue</b>	Requête accordée. Les TPC adaptent l'horaire de cette course.
<b>155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM)</b>	
<b>Demande d'assurer les correspondances entre les trains NStCM et les trains RegioExpress vers Lausanne</b>	La priorité a été donnée aux correspondances avec les trains InterRegio qui « se croisent » à Nyon, offrant aux voyageurs de bonnes correspondances aussi bien vers Genève et l'aéroport que vers Lausanne. Dans l'état actuel des infrastructures, il est impossible d'assurer une bonne correspondance avec le RegioExpress vers Renens et Lausanne, sans péjorer la correspondance en direction de Genève et l'aéroport.
<b>156 Bière – Apples – Morges (BAM)</b>	
<b>Introduction d'une course Apples – L'Isle, relevant le train 124 (arrivée à Apples à 15.21)</b>	Aucune modification du volume de l'offre n'est prévue à l'horaire 2015 sur la ligne Apples-L'Isle, car une refonte complète de l'offre sur les lignes Bière-Apples-Morges et Apples-L'Isle est prévue pour 2016, lorsque la halte de Chigny permettra le croisement des trains.

<b>156 Bière – Apples – Morges (BAM)</b>	
<p><b>Ajout d'une course en soirée (demande des communes d'Apples, Ballens, Bussy-Chardonney, Bière, Chigny, Morges, Revelle et Vuflens-le-Château)</b></p>	<p>Cette demande se traduit en une paire de trains supplémentaires du lundi au vendredi : Bière 20.24 – Morges 20.54 et Morges 21.04 – Bière 21.34</p> <p>L'insertion de cette paire de sillons modifie l'entier de l'horaire de soirée dès le train n°136, ce qui nécessite de recadencer les départs à la minute 04 à Morges et par conséquent également sur la ligne Apples – L'Isle pour assurer la correspondance à Apples.</p> <p>L'entreprise MBC souhaiterait reporter l'introduction de cette prestation complémentaire au début de l'horaire 2016, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'effectif du personnel de conduite actuel ne permettrait pas d'assurer cette offre supplémentaire.</li> <li>– le coût de cette prestation supplémentaire s'élèverait, dans la situation de l'horaire 2015, à un besoin d'indemnités supplémentaires de CHF 380'000.— environ, qui ne rentre pas dans le cadre budgétaire actuellement donné par la Confédération et le Canton.</li> </ul>
<b>212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)</b>	
<p><b>Demande pour un train supplémentaire au départ de Ste-Croix à 16h30 afin d'assurer le transport des écoliers</b></p>	<p>L'entreprise Travys est en mesure d'assurer un train pour le retour des écoliers vers 16h40 environ avec la rame utilisée pour le renfort du matin. En revanche, la DGMR n'est pas en mesure de financer cette prestation supplémentaire en 2015, dont les coûts s'élèveraient à environ CHF 50'000.—</p>

## Transports routiers

### AVJ - Société Anonyme des auto-transports de la Vallée de Joux

<b>690 Le Pont – Les Bioux – Le Sentier – Le Brassus (cadre 10.690)</b>	
<b>Avancer la course 33 afin de garantir la correspondance au Pont avec le train de 7.25 utilisé par de nombreux écoliers</b>	Demande accordée, la course 33 arrivera désormais à 7.15 au Pont.

### CarPostal - Région Ouest

<b>420 Echallens – Chavornay (cadre 10.420)</b>	
<b>Demande d'assurer les correspondances entre les trains Orbe – Chavornay et les bus Chavornay – Echallens</b>	La ligne 420 est calée sur les horaires du LEB à Echallens. L'arrivée/le départ des bus 420 à/de Chavornay sont donc contraints. De plus, les bus 420 poursuivent leur course, respectivement proviennent, de la ligne 675 Chavornay – Suchy – Yverdon-les-Bains dont les arrivées/départs sont calés sur les trains ICN à Yverdon-les-Bains et RER à Chavornay. Cette demande de correspondance Orbe – Echallens sera intégrée aux travaux de planification des horaires 2016 qui subiront d'importantes modifications en raison de la refonte des horaires CFF de la ligne du Pied-du-Jura (Lausanne – Bienne).

<b>440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)</b>	
<b>Demande de dévier la ligne 440 Echallens – Moudon par Sottens</b>	Les correspondances aux terminus de la ligne (Echallens avec LEB : 7' / Moudon avec CFF 5') ainsi que la correspondance à Bottens avec la ligne t160 rendent impossible le passage par Sottens qui allongerait d'environ 8' le temps de parcours entre Echallens et Moudon. La DGMR ne souhaite pas donner suite à cette requête.

<b>445 Moudon – Lucens (cadre 10.445)</b>	
<b>Faire figurer l'arrêt Forel-sur-Lucens, Dessous sur l'horaire de la ligne 445</b>	Demande acceptée par la DGMR-MT et CarPostal. Figure sur la version d'horaire de la ligne 10.445 du 12.9.2014

<b>538 Avenches – Salavaux – Mur (cadre 20.538)</b>	
<b>Demande de coupler à l'exploitation les lignes 538 Avenches – Salavaux – Mur et 531 Mur – Cudrefin – Ins</b>	<p>Les contraintes de correspondances dans les gares d'Avenches et d'Ins ainsi que les contraintes scolaires fixent les horaires de semaine. Avec ces contraintes, il est impossible de donner des liaisons Avenches – Mur et Mur – Ins coordonnées. En revanche, le week-end, des liaisons Avenches – Ins et retour de bout en bout avec le même véhicule peuvent être proposées.</p> <p>Dans l'état actuel, la DGMR-MT ne peut pas donner suite à cette requête. D'autant plus que les critères de financement de ces deux lignes sont actuellement très différents.</p>
<b>560 Payerne – Grandcour – Chevroux (cadre 20.560)</b>	
<b>Manque de coordination entre les périodes scolaires différentes entre les cantons</b>	<p>Les périodes scolaires vaudoises et fribourgeoises ne sont effectivement pas les mêmes. De plus, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) alterne les périodes scolaires vaudoises (années paires) et fribourgeoises (années impaires). Pour éviter de devoir changer les horaires chaque année, la DGMR-MT a décidé de faire rouler toutes les courses de la ligne 560 du lundi au vendredi sans restrictions (sauf jours fériés).</p>
<b>Pas de correspondances vers Gletterens le week-end avec la ligne tpf 556</b>	<p>Le week-end, la ligne tpf 556 est desservie uniquement sur la section Domdidier, gare – Vallon, Musée romain. En raison de la faible fréquentation estimée, aucune desserte vers Missy et Gletterens n'est offerte pour le moment depuis Grandcour. La situation sera réévaluée pour des horaires futurs avec le canton de Fribourg (SMO) qui est le commanditaire principal sur cette ligne.</p>
<b>Problème de surcharge sur les courses avec les gymnasiens du GYB</b>	<p>Doublures prévues sur les courses 56004 Grandcour (7.09) – Payerne (7.25) et 56013 Payerne (15.33) – Grandcour (15.42) en périodes scolaires.</p>
<b>562 Payerne – Combremont-le-Petit - Thierrens (cadre 20.562)</b>	
<b>Faire apparaître l'arrêt de Prévondavaux sur l'horaire</b>	<p>Demande acceptée par la DGMR-MT et CarPostal. Figure sur la version d'horaire de la ligne 10.445 du 12.9.2014</p>
<b>Ajout d'une course supplémentaire le dimanche</b>	<p>Le dimanche un seul service assure l'exploitation des deux lignes 562 Payerne – Combremont-le-Petit et 560 Payerne – Chevroux. Les contraintes de la Loi sur la durée du travail (LDT) influencent l'amplitude du service. L'ajout d'une course supplémentaire n'est pas possible dans ce cadre. La création d'un second service pour assurer un seul aller-retour Payerne – Combremont-le-Petit – Payerne engendrerait des coûts disproportionnés. La DGMR-MT suivra attentivement la fréquentation de cette ligne et adaptera l'offre si la demande devait augmenter substantiellement.</p>

<b>565 Granges-près-Marnand – Cheiry (cadre 20.565)</b>	
<b>Création d'un arrêt à l'intersection de la route de Forel dessous.</b>	Demande sera analysée entre le Voyer des routes (DGMR), CarPostal (instructeur) et la commune. Si les conditions de sécurité sont remplies, l'arrêt pourrait être mis en service.
<b>660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660)</b>	
<b>Correspondances manquées pour quelques minutes à Yverdon-les-Bains vers Neuchâtel, Bienne, Basel ou Zürich</b>	Il n'est toujours pas possible d'améliorer la situation en 2015.  Pour l'horaire 2016, la DGMR-MT et CarPostal recherchent une amélioration avec des correspondances de l'ordre de 10 minutes sur l'axe Thierrens – Yverdon – Lausanne et de l'ordre de 20' pour l'axe Thierrens – Yverdon – Neuchâtel.  <i>A noter que les trains vers Neuchâtel seront toujours décalés de 15' par rapport à ceux vers Lausanne, même au-delà de décembre 2015.</i>
<b>720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720)</b>	
<b>Comblent les lacunes de l'horaire (10h,16h) les samedis, dimanches et fêtes</b>	Les courses manquantes le week-end permettent de desservir Le Brassus à moindres coûts (même bus que la 720). Pour permettre une cadence horaire le week-end sur cette ligne, tout en conservant la desserte du col du Marchairuz les coûts sont estimés à CHF 60'000.- environ. A noter que cette ligne 10.720 compte déjà 16 paires de courses le samedi et 15 le dimanche.
<b>722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722)</b>	
<b>Demande de la commune d'Etoy d'ajouter un aller retour St-Livres 20.20 – Etoy 20.36/20.50 – St-Livres 21.05</b>	Requête non prise en compte par la DGMR-MT qui a déjà repris dans le TRV, une paire de courses supplémentaire dès 2014, qui était à l'origine payée par les communes.
<b>Demande de la commune d'Etoy d'ajouter une course au départ d'Etoy à 8.20</b>	Cette course sera introduite et financée par les communes de la ligne.

<b>820 Nyon – Begnins – St-George (cadre 10.820)</b>	
<b>Décaler la dernière course de la semaine à 23h21</b>	<p>Le décalage de cette course est possible du lundi au jeudi mais augmente le temps de travail des conducteurs d'une heure, soit un montant estimé de CHF16'000.- environ.</p> <p>Le décalage de cette course le vendredi est également possible mais entraîne le décalage de la course 1152 de 10 minutes environ (départ de Nyon à 1.10) et de retarder la course 1151 d'une heure.</p> <p>La DGMR-MT renonce à donner suite à cette requête, mais demande à CarPostal d'en tenir compte, dans la mesure du possible dans la planification de l'horaire 2016.</p>
<b>825 RailBus Bassins (cadre 10.825)</b>	
<b>Remplacement du Railbus et prolongement de la ligne 830 de Bassins, Piscine à Bassins, Plattets</b>	<p>La suppression des courses du RailBus Bassins est de la compétence de la commune de Bassins qui finance cette ligne.</p> <p>Le prolongement de la ligne 830 aux Plattets doit être analysé par la DGMR-MT dans le cadre de la planification des horaires 2016. Si la faisabilité de l'horaire est vérifiée, alors la justification d'un aménagement (giratoire) aux Plattets pour le terminus des bus devra être discutée.</p>
<b>840 Rolle – Gimel (cadre 10.840)</b>	
<b>Manque de desserte les week-end</b>	<p>Le PubliCar est remplacé par des courses régulières dès décembre 2014. Les samedis six allers-retours sont prévus entre Gimel et Rolle et cinq les dimanches et jours fériés.</p>
<b>846 Allaman – Perroy – Rolle (cadre 10.846)</b>	
<b>Introduire une cadence semi-horaire aux heures de pointe</b>	<p>Les courses des lignes desservant Rolle ont été décalées de 30' depuis 12h à la demande de l'ASPAIRE.</p> <p>La cadence semi-horaire a été introduite le matin dès décembre 2013, notamment pour assurer une bonne relation pour les gymnasiens se rendant à Nyon. La demande est plus concentrée le matin, ce qui justifie une cadence renforcée. Le soir, la répartition de la demande est plus diffuse et le renforcement de la cadence sur deux heures engendrerait des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 150'000.— Pour le moment, l'augmentation de la cadence le soir semble prématurée sur cette ligne au regard de la fréquentation.</p>

**MBC : Transports de la ligne Morges-Bière-Cossonay**

<b>726 Morges – Lavigny (cadre 10.726)</b>	
<b>Est-il possible d'avoir une amélioration de la desserte en soirée et en week-end</b>	A ce jour, l'offre de la ligne se situe au niveau maximal admissible par la Confédération et le Canton au vu de la fréquentation. Les réflexions concernant la refonte des lignes du secteur Morges – Pied du Jura sont en cours pour 2016, cette demande sera intégrée aux analyses.

<b>730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730)</b>	
<b>Desserte de l'arrêt sur demande « En Pradez – Gollion »</b>	<p>Ce cas demande le maintien d'un précédent, jadis pratiqué par la SAPJV (ancien exploitant), en dépit de la sécurité des voyageurs et des règles de publication de l'horaire et des arrêts.</p> <p>Cette desserte ne se justifie pas pour 2 raisons, comme déjà expliqué à l'intéressé par les MBC:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au lieu-dit, tronçon de route cantonale en double courbe à 80km/h, donc pas d'arrêt autorisé sur chaussée, comme confirmé par le voyer cantonal (DGMR).</li> <li>2. Coûts non justifiés pour la construction d'arrêts en baignoire hors chaussée, compte tenu de l'absence de potentiel et de la très faible fréquentation (une employée de chez Annen, qui prend parfois le bus le matin pour venir au travail). Arrêt existant et utilisé à Gollion-village.</li> </ol> <p>La commune de Gollion a été informée par les MBC de cette prise de position.</p>

<b>760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760)</b>	
<b>Rétablir la course arrivant à la Sarraz pour le train de 7h06 vers Lausanne et ajouter une liaison en début d'après-midi</b>	<p>Les horaires des trains du RER2 Vallorbe – Lausanne seront décalés d'environ 30 minutes en décembre 2015. Aucun changement ne sera apporté à cette ligne pour l'horaire 2015 (décembre 2014). Pour rappel, la DGMR-MT a été contrainte de retirer certaines courses à vocation scolaire en 2013, afin d'éviter des dessertes parallèles avec des transports scolaires indépendants.</p>

**TPC : Transports publics du Chablais / CarPostal – Sion**

<b>12.151 Bex - Monthey (cadre 12.151)</b>	
<b>Prolonger la course 72100 jusqu'au Châtel (dp. de Bex 17.25)</b>	<p>Requête acceptée. Conformément à la demande, la course est prolongée jusqu'au Châtel (arrivée 17h33) puis départ à 17h35, passage à la gare de Bex à 17h43 (correspondance avec le train de Sion de 17h35) puis arrivée à la gare de Monthey-Ville à 18h00.</p>



**TPF : Transports publics fribourgeois**

<b>475 Romont FR – Moudon (cadre 20.475)</b>	
<b>Avancer la course 47504 Moudon 7.01 – Romont 7.24 pour correspondance avec le train RE3807 quittant Romont à 7.11</b>	<p>Le véhicule qui assure la course 47504 est le même qui est utilisé précédemment pour la course 47503 Romont 6.24 – Moudon 6.56. Une anticipation de plus de 15 minutes de la course 47504 se répercuterait directement sur la course 47503 dégradant la desserte des villages du haut en allongeant la correspondance à Moudon vers Lausanne d'autant (env. 20 minutes contre 3 dans l'horaire prévu).</p> <p>La DGMR – MT rejette la requête.</p>
<b>481 Palézieux – Attalens (cadre 20.481)</b>	
<b>Meilleure utilisation du véhicule de la ligne tpf481, cadence semi-horaire possible avec le même véhicule</b>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> Aux heures de pointe, la cadence à 30 minutes est offerte, l'utilisation du véhicule est donc déjà optimisée. En revanche, au regard des critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports, la fréquentation enregistrée actuellement ne justifie pas encore un tel niveau d'offre toute la journée.</p>
<b>Correspondance à améliorer à Palézieux en direction de Lausanne</b>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> Le Canton de Fribourg (SMo), commanditaire principal, a décidé de prioriser les correspondances des bus de la ligne tpf 481 de/vers Fribourg et Berne. Aux heures de pointe, des correspondances de/vers Lausanne avec les trains de la ligne RER21 (Payerne – Lausanne) sont assurées en plus de celles vers Berne (RE).</p>
<b>Fusionner les lignes tpf 481 Attalens – Palézieux et tpf 473 Palézieux – Romont pour utiliser le temps d'attente à Palézieux pour améliorer l'offre de la ligne tpf 481</b>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> Au regard des critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports, cette ligne est déjà suffisamment fournie. Augmenter le nombre de courses sans augmentation significative de la demande pourrait conduire à une perte du financement fédéral.</p>
<b>Donner correspondance le matin vers Lausanne sur les trains du RER21 (Payerne). A Lausanne ils offrent de bonnes correspondances sur les trains grandes lignes</b>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> L'entreprise TPF nous a fait remarquer que les correspondances vers les trains grandes lignes à Palézieux sont assurées avec les courses 48102 (IR pour Berne 6.01 et IR pour Lausanne 5.54) et 48106 (IR pour Berne 7.03 et RE pour Genève 7.02). Une correspondance vers le RE pour Genève de 7.02 semblait plus intéressante pour les clients (liaison directe vers Renens et les gares de la Côte).</p>

<b>555 Estavayer-le-Lac – Murist – Vuissens (cadre 20.555)</b>	
<b>Ajouter une première liaison Vuissens – Estavayer pour donner les trains vers Payerne de 6.21 et vers Yverdon-les-Bains 6.39</b>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne. Le Service de la mobilité (SMo) du canton de Fribourg a accédé à la requête et a introduit une nouvelle course 55518 Vuissens 5.51 – Estavayer 6.13</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> Depuis Champtauroz, une liaison directe vers Yverdon-les-Bains est possible avec la ligne CarPostal 661 (40 minutes) ou via Yvonand et la ligne CarPostal 650 (30 minutes avec le train depuis Yvonand)</p>

<b>556 Domdidier – Missy – Grandcour (cadre 20.556)</b>	
<p><b>A Grandcour faire figurer les correspondances depuis Missy</b></p> <p><b>Cadres différenciés semaine et week-end pour améliorer la lisibilité</b></p>	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> L'entreprise TPF nous a garanti de faire le maximum pour améliorer la lisibilité de l'horaire pour les clients en correspondance entre les lignes CarPostal et TPF.</p>

**tl : Transports publics de la région lausannoise**

<b>36 Renens, gare – Crissier, Clovalet</b>	
<b>Demande de faire coïncider les horaires des bus de la ligne tl36 avec les passages des trains en gare de Renens (cadence 30 minutes stricte)</b>	<p><i>Transport urbain : Information des tl</i></p> <p>Cette ligne est exploitée avec une cadence de 20 à 24 minutes en utilisant au mieux le véhicule (temps pour un aller-retour de 16 à 20 minutes). Les tl vont analyser une réduction de la cadence à 30 minutes pour mieux se caler sur les trains à la gare de Renens. La décision de cette légère réduction d'offre revient à la commune de Crissier qui va être consultée par les tl.</p>

<b>60 Lausanne – Cugy VD – Bottens – Froideville (cadre 10.060)</b>	
<b>Demande de retarder à 08.20 (au lieu de 08.10) l'arrivée du bus à Budron (pour l'école professionnelle des forestiers)</b>	<p>Un tel décalage nécessiterait de revoir l'entier de l'horaire de la ligne tl60, qui est complexe. Les contraintes suivantes (liste non exhaustive) doivent être aussi considérées : Correspondances à assurer à Cugy avec la ligne de CarPostal 415 vers Morrens et Cheseaux (LEB), les horaires des écoliers de Cugy (venant de Bretigny, Bottens et Froideville, notamment) et les correspondances à Lausanne-Flon. La DGMR demandera aux tl d'analyser la faisabilité d'un décalage de la trame horaire de 15 minutes, au plus tôt pour l'horizon de décembre 2015 (horaire 2016).</p>

<b>62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062)</b>	
<b>Est-ce que la cadence semi-horaire introduite en 2014 en journée sur la ligne tl 62 sera maintenue en 2015 ?</b>	La clientèle n'a pas suffisamment augmenté depuis l'introduction d'une cadence à 30 minutes intégrale pour satisfaire les critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports. Toutefois, la cadence semi-horaire sera maintenue, mais autant la DGMR que l'OFT attendent une augmentation significative de la demande pour pérenniser cette offre au-delà de 2015.
<b>Demande que le premier bus de Mézières (dp 5.49) soit amorcé de Moudon à 5.36, permettant un départ plus tôt que 6.06</b>	Il serait en effet possible de faire débiter la première course de la journée sur la ligne tl62 depuis Moudon au lieu de Mézières mais engendrerait des coûts importants (environ CHF 50'000.-) pour une clientèle extrêmement faible estimée à moins de 5 voyageurs en moyenne. La DGMR n'est pas en mesure de financer seule une telle prestation pour l'horaire 2015, car l'OFT attend que la clientèle enregistrée justifie la cadence à la demi-heure avant d'améliorer davantage l'offre de la ligne tl62.

**TPN : Transports publics nyonnais**

<b>801 Nyon-gare – Terre-Bonne (cadre 10.801)</b>	
<b>Demande d'une meilleure coordination des horaires urbains, notamment la ligne 801 Gare – Terre-Bonne pour éviter des attentes de plus de 20 minutes</b>	<i>Transport urbain</i>  Le réseau urbain des TPN sera entièrement restructuré dès le changement d'horaire de décembre 2014. Les différentes branches seront exploitées avec des cadences au quart d'heure. Avec des cadences aussi élevées, il n'a pas été tenu compte des arrivées et départs des trains lors de l'élaboration des horaires urbains.

<b>810 Nyon – Crassier – La Rippe (cadre 10.810)</b>	
<b>Demande d'assurer les correspondances entre les bus de La Rippe et les trains RegioExpress vers Lausanne</b>	La priorité a été donnée aux correspondances avec les trains InterRegio qui « se croisent » à Nyon offrant aux voyageurs de bonnes correspondances aussi bien vers Genève et l'aéroport que vers Lausanne. Avec ce choix, une cadence stricte à la demi-heure peut être offerte aux heures de pointe sur la ligne de bus 810. En choisissant de donner correspondance sur les RegioExpress vers Lausanne, les correspondances vers Genève et l'aéroport seraient allongées de 6 minutes au moins passant ainsi de 5 à 11'. D'autre part, cela nécessiterait l'engagement d'un véhicule supplémentaire, pour assurer la même offre.

**Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix**

<b>611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611)</b>	
<b>Prolonger les courses 21 (15.15) et 23 (16.15) de Chamblon à Champvent pour assurer le retours des écoliers</b>	Demande acceptée par la DGMR-MT. Une augmentation de la fréquentation est attendue pour pérenniser cette offre lors de la période biennale 2016-2017 au regard des critères d'adéquation offre-demande de la Confédération (OFT).

**VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve**

<b>211 Vevey – Corsier-sur-Vevey – Corseaux (cadre 10.211)</b>	
<b>Pourquoi les départs de Vevey des bus de la ligne 211 en fin de journée sont irréguliers ?</b>	<i>Transport urbain</i> Ce sont les départs habituellement fixés à la minute xx.29 qui sont retardés aux xx.38 afin d'assurer les correspondances avec les trains InterRegio en provenance de Lausanne (IR1739 à 21.33 et IR1741 à 22.33)

**Transports lacustres**

**CGN – Compagnie générale de navigation sur le Léman**

<b>Genève – Lausanne – Ouchy – St-Gingolph (cadre 3150)</b>	
<i>Pour information :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le développement de l'offre transfrontalière doit être décidé en coordination avec l'autorité compétente française. Toutes les demandes concernant les fréquences, les temps de parcours ou la capacité des navires ont été transmises à la CGN.</i></li> <li>• <i>Les prestations touristiques ne relèvent pas du transport régional de voyageurs (TRV) dans le cadre de l'offre financière. La consultation des horaires concernant uniquement le TRV, toutes les interventions enregistrées ont été transmises à la CGN.</i></li> </ul>	